

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
93	93	89

PRESENTS	72
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	13
ABSENTS	4

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 20 AVRIL 2026

Date de la Convocation

14 AVRIL 2026

Date d’Affichage

14 AVRIL 2026

L’an deux mille vingt-six, le lundi vingt avril neuf heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle multiculturelle de Téco, 24 Chemin des Martisses, 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, ANGOSTO Richard, BACOU Julien, BASTIE Jean-Luc, BATAILLER Claire, BEILLEVAIRE Eric, BERTHOMIEU Joëlle, BES Henri, BOUYSSIE Bernard, BRAYLE Sébastien, BRETAGNE Evelyne, CASTAGNE-BARDI Gabrielle, CATHALAU Jean-Luc, CHARRUYER Sébastien, CHEVALIER Jennifer, CINQ Robert, CORTIJOS Boris, COSTE Solange, DA SILVA Sylvie, DE NARDI Alex, EGUILUZ Bernard, ESTRADA Laurent, ETIENNE Nathalie, FABRE François, FENESTRE Fabien, FERRET Bernard, GAIRIN Guillaume, GAUSSERAND Patrice, GAY Xavier, GERAUD Nicolas, GLAUDIS Frédéric, GOURMANEL Christophe, GRANEL Marie, HEBRARD Pascal, HERIN Christophe, JEANJACQUES Hervé, JONGBLOET François, KAOUANE Louisa, LABORIE Jean-Claude, LAGASSE Patrick, LALANDE Jean-Paul, LAPEYRE Patrice, LHERM Marilynne, LONQUEU Christian, LOYER Elisabeth, MALGOUYRES Michel, MATE Marie-Claire, MAXIMILIEN Danièle, MILLET Anne, MOLINIER Fabienne, MOLLE Jean-Marc, MONSARRAT Francis, MOULIADE Régine, NADAI-PUECH Stéphanie, PAYA Ludivine, PLANTADE Alain, PUIBASSET Pascale, RETHORE Philippe, RIBES Daniel, ROBERT-COLS Pascal, SALVADOR Paul, TERRASSIE Vincent, TERRIER Martine, TERZIEFF Jean-Brice, TREGAN Lara, TURLAN Gilles, VAURS Isabelle, VEIGA DIAS COELHO Mickaël, VERDEIL Benjamin, VERGNES François, VICENTE Béatrice, VIDAL Jonathan, YECHE Francis

Pouvoirs à un conseiller titulaire : BOMPART Jérémy à GLAUDIS Frédéric, BUSCAIL Pascal à BRETAGNE Evelyne, DA COSTA Ceu à VERDEIL Benjamin, AGUERRE Jean-Marc à Claire BATAILLER, Alain ASSIE à Jean-Marc MOLLE, MONTELS Marie à GAUSSERAND Patrice, BOUVIER-BELLEVILLE Sophie à Bertrand BOUYSSIE, NOUVIALE Peggy à VEIGA DIAS COELHO Mickaël, MOUSSU Antony à CASTAGNE-BARDI Gabrielle, HARDY Christelle à HEBRARD Pascal, CARIVEN Michel à BERTHOMIEU Joëlle, BREIL Daniel à CHEVALIER Jennifer, ESCAFFRE Max à ESTRADA Laurent

Pouvoirs au suppléant : DUCOS Lucie à KLEIBER Didier, GRANGER Gwenaël à CAMALET Alain, MARIEU Ghislaine à MARIE Dominique, THOUY Clément à VACHER Magdalena

Absents : MARTIN Thierry (excusé), DOMENECH Thomas (excusé), ALBERGE Laurent, Benoît TRAGNE (Excusé)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe HERIN

N°79_2026

ACTES : 5.2.3

OBJET DELA DELIBERATION : 05- Lecture de la Charte de l’élu local

Exposé des motifs

En vertu de l'article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l' élu local.

Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l' élu local et des dispositions de la Section 3 « *Conditions d'exercice des mandats des membres du Conseil de la Communauté d'agglomération* » du Chapitre VI Communauté d'agglomération du Titre 1^{er} du Livre II du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

Le Conseil de communauté :

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local modifiant en son article 9 la référence à la charte de l' élu local,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-6, L.1111-12, L.1111-13 et L.1111-14,

- prend acte à l'unanimité de la lecture de la charte de l' élus local et de la remise d'une copie du document.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le **05 MAI 2026**

- publication - mise en ligne

Le **05 MAI 2026**

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Christophe HERIN



Le Président,
Christophe GOURMANEL

